



MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

151, rue Saint-Joseph C.P. 220
Sainte-Félicité (Québec)
G0J 2K0
Tél. : 418 733-4628 Fax : 418 733-8377
Courriel : ste-felicite@lamatanie.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MONSIEUR PATRICK CHABONNEAU DEMANDE NUMÉRO 2024-23002

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité que :

Le 04 août 2025 à 19h00 sera tenue une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

Le Conseil municipal aura à statuer sur une demande de dérogation mineure du *Règlement de zonage numéro 76, article 5.7.3, Annexe 2 note 21*.

L'acceptation de la demande aura pour effet :

-Permettre l'implantation de la résidence existante déroge aux dispositions de l'article 5.7.3 du *Règlement de zonage numéro 76*, lesquelles concernent les marges de recul avant applicables au terrain visé situé dans la zone 51-Ad. Plus précisément, les dérogations suivantes sont requises :

Une dérogation de + ou - 0,7 mètre à la marge de recul avant donnant sur la route 132, laquelle est établie à 14 mètres conformément à la note 21 de la grille des spécifications jointe en annexe 1 du règlement;

Une dérogation de + ou - 2,4 mètres à la marge de recul avant donnant sur la route de la Longue-Pointe, laquelle est fixée à 8 mètres selon cette même grille.

Donné à Sainte-Félicité, ce 14^{ème} jour du mois de juillet 2025.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier